

Faire un legs

Faire un testament est une tâche qu'on remet souvent à plus tard. Pourtant, c'est la meilleure façon de s'assurer que nos volontés seront exécutées telles que nous le souhaitons. Sans disposition précise, vos biens seront distribués selon le Code civil.

Une fois que vous avez pris les dispositions nécessaires pour assurer le bien-être de vos proches, vous êtes aussi en mesure de laisser un autre type d'héritage, celui de votre coeur et de vos valeurs. Comment ? En prévoyant un legs testamentaire pour une cause à laquelle vous tenez. Consultez votre notaire, il pourra vous aider.

Vous pouvez léguer à La Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches (CRDP-CA) une somme d'argent, une police d'assurance, une propriété immobilière, des oeuvres d'art, des actions de compagnie et autres possessions personnelles.

En désignant La Fondation du CRDP-CA à titre de bénéficiaire, votre don va au-delà du bien-être et de la sécurité des personnes qui vous sont chères. C'est une façon merveilleuse de poser un geste de générosité envers l'amélioration des services de réadaptation en déficience physique offerts par le CISSS-CA en Chaudière-Appalaches aux personnes vivant avec un handicap physique de la motricité, de la vision, de l'audition et du langage et en permettant à la Fondation du CRDP-CA de poursuivre sa mission.

Merci de votre générosité !